Sujet : [INTERNET] enquête public Gourvillette
De : Jean Louis MOREAU <jeanlouis.17@orange.fr>
Date : 03/05/2019 06:46
Pour : pref-envir-pref17 <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Mr le commissaire enquéteur

Veuillez trouver ci joint le mail ,concernant l'enquéte public sur l'implantation des éoliennes sur la commune de Gourvillette

Mme Moreau Geneviéve

— Pièces jointes :

éolin geneviéve 2.pdf 30 octets

Gourvillette le 28/04 /2019

Projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Gourvillette (17).

Bonjour Mr le Commissaire enquêteur

Mme Moreau Geneviève 22 rue de L'ancienne bascule 17490 Gourvillette

L'enquête public sur les futurs implantation d'éoliennes sur les communes
Gourvillette ,Massac et Haimps est en cours, au total se sont 8 machines qui vont impacter le paysage , elles sont situées dans la campagne ,au milieu des terres agricoles non boisées, et seron visibles à des km, et dans un secteur particulièrement protégé

Soit par la Mission régionale de l'autorité pour l'environnement (l'outarde Canepetière
-ou Natura 2000 de Bresdon a Néré

Ces éoliennes sont trop prés des habitations, a environs 600m ,alors que la préconisation est de 15OOm, pour des machines qui vont faire entre 150 et 180m de hauteur
Les nuisances subies par le bruit ,ainsi que les lumières émises par clignotement, seront donc inévitables, ne manqueront pas d'impacter négativement notre santé

Nous n'avons pas eu d'information sur les mesures du vent , pourquoi ?????

Le rendement de ces machines est très loin des rendements espérés, environ un tiers du temps car ,nous ne sommes pas dans une région venteuse

Que deviendront ces machines dans 15 ou 20 ans????
Les promoteurs seront déjà partis très loin en laissant ces tas de ferraille ,en partie non recyclage
Devons nous laisser ces promoteurs saccager notre belle région par des spéculateurs
Ou seront nos belles promenades au milieu de la nature et du calme
Voici mes principales raisons, exposées sommairement, qui motivent mon opposition au projet

Je suis persuadée que vous aurez a coeur de le prendre en compte, ainsi que celui des nombreux opposants a ce projet,

Je vous prie ,d'agréer l 'expression distinguée

Moreau. Genevieve

Sujet : [INTERNET] PROJET EOLIEN DE GOURVILLETTE
De : "Michel" <michel.carmier@wanadoo.fr>
Date : 03/05/2019 09:12
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>
Copie à : "'Corinne Imbert'" <imbert.corinne@wanadoo.fr>

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la remise en cause des conditions du déroulement de l'enquête de Décembre-Janvier, je vous prie de bien vouloir enregistrer l'expression de ma position absolument opposée à l'implantation de ces éoliennes.

EOLIENNES A GOURVILLETTE

IMPACT LOCAL

–
Les éoliennes provoquent une gêne sonore permanente pour le voisinage, occasionnent des stress pour les humains et perturbent le comportement des animaux, avec un impact sur la qualité du lait produit.
Elles induisent une nuisance visuelle due à l'effet stroboscopique ; de plus, elles défigurent les paysages, avec, en particulier, la proximité de l'Eglise de Beauvais sur Matha, classée Monument Historique.
Ce sont aussi des hachoirs à oiseaux, elles feront courir de gros risques létaux aux outardes – canepetières, et elles feront fuir le gibier qu'il soit à poils ou à plumes.
L'implantation des éoliennes ne créera localement que très peu, sinon aucun emploi. A ce niveau, le seul intérêt est une maigre rentrée financière pour la commune et un loyer dérisoire pour le propriétaire du terrain où elles devront être installées, donc : profit pour un, inconvénients pour tous.
Enfin, l'implantation des éoliennes fait chuter la valeur des biens immobiliers, ce qui va encore plus contribuer à accentuer la

désertification de nos campagnes.
Il faut les installer en mer ou en zones industrielles, pas dans les campagnes !

IMPACT GENERAL

–
Le potentiel de l'éolien est faible. L'éolien ne pourra jamais fournir une part substantielle de notre énergie.
L'éolien ne permet par de faire diminuer le recours au nucléaire. Par contre il rend cette énergie plus chère en réduisant le taux d'utilisation des centrales.
La production des éoliennes étant intermittente - la moitié du temps elles ne tournent pas - cette intermittence nécessite la mise en place de réserves fonctionnant aux énergies fossiles, (dans la mesure où l'esprit de la loi sur la Transition Ecologique, vise à diminuer la part de l'énergie nucléaire), laquelle est pourtant beaucoup moins chère que celle issue de l'éolien, pour une capacité infinie.
Donc, indirectement, les éoliennes ne réduisent pas la pollution, bien au contraire.
Enfin, elles ne sont pas fabriquées en France ; aucune retombée économique.

IMPACT ECONOMIQUE ET FINANCIER

–
Aujourd'hui, les prix de revient de l'énergie éolienne (et de l'énergie photovoltaïque) sont nettement plus élevés que ceux de l'électricité d'origine thermique et de l'électricité d'origine nucléaire.
Aucun producteur éolien ne se risquerait dans une telle opération sans une forte incitation tarifaire et une garantie de pérennisation.
C'est l'objet du mécanisme des obligations d'achat dont les coûts sont une composante de la CSPE, taxe prélevée sur les factures de toutes les consommations d'électricité.
Comme toutes les taxes, le prélèvement a des effets économiques

négatifs. Il grève le prix final, diminue le revenu disponible des consommateurs, pénalise la compétitivité.
Ces ''coûts économiques'' sont la contrepartie revendiquée par les écologistes de ''l'avantage environnemental'' procuré à terme par la baisse des émissions de CO2, en omettant de préciser que cet argument n'est valable que par rapport à la production thermique, très faible en FRANCE.
La question est de trouver un bon équilibre entre ces coûts et ces avantages.

Pour déterminer le coût de la production d'électricité d'origine éolienne à partir de la puissance éolienne installée, il faut retenir une hypothèse sur le taux de disponibilité des éoliennes.
Les éoliennes ne peuvent produire de l'électricité que quand le vent est suffisant. De plus, les éoliennes doivent être arrêtées lorsque le vent est trop fort pour éviter d'être endommagées.
Par ailleurs, dans un parc en fort développement, il existe un décalage entre le niveau de production d'électricité et les capacités installées. Dans l'hypothèse où les éoliennes ne peuvent produire de l'électricité, en moyenne, que sur la moitié de l'année. Ce décalage a donc tendance à réduire le taux de disponibilité des éoliennes.

En outre, pour promouvoir le développement des énergies renouvelables, l'article 10 de la loi du 10 février 2000 a introduit un système de garantie d'achat de l'électricité produite par certains types d'installation avec des tarifs réglementés pour les producteurs d'électricité éolienne qui en font la demande. Ce processus a généré d'énormes surcoûts de l'électricité éolienne
Les tarifs d'achat imposés à EDF (et aux autres entreprises de distribution d'électricité), en matière d'électricité éolienne qui induisent de très nets surcoûts de l'énergie éolienne, ont été redéfinis par un arrêté du 10 juillet 2006.
Les tarifs d'achats associés à la production d'électricité éolienne, provenant du plan de développement de l'éolien, **occasionnent un coût brut de 33,7 milliards d'euros entre 2007 et 2020, soit 2,4**

milliards d'euros par an, en moyenne, sur la période.

Il est bien évident que ce pactole attire la convoitise d'opérateurs peu scrupuleux et dont l'idéal écologique peut être sérieusement mis en doute.

UN PEU DE TECHNIQUE (Il en faut pour les esprits chagrins).

LE FACTEUR DE CHARGE DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE .

C'est le rapport entre l'énergie réellement produite et l'énergie qui aurait été produite si le parc éolien avait fonctionné à sa puissance nominale pendant une période donnée.
En FRANCE, le facteur de charge est d'environ 22 % si l'on se réfère à la période 2008-2009.
Donc un parc de 46 GW (scénario Ademe 2030), fonctionnant toute l'année à sa pleine puissance, l'éolien produirait 402 TWh.
Avec un facteur de charge de 22%, **il ne produira réellement que 89 TWh dans l'année, soit 16% de la production 2010, ou 21% de la production en 2030, en tenant compte** d'une meilleure disponibilité de l'éolien du fait **du développement de l'offshore** et d'une baisse de la consommation électrique (550 TWh 2010, 440 TWh en 2030).

Par comparaison, **le facteur de charge des énergies de stock comme le nucléaire ou le thermique (en base) est de l'ordre de 75 à 80%.**

Ainsi **la capacité réelle de production d'un parc éolien est le tiers de celle d'un parc thermique et, surtout, nucléaire** de même puissance.

En conclusion, si je suis farouchement opposé à toute implantation d'éolienne terrestre, que ce soit à GOURVILLETTE, HAIMPS ou ailleurs, ce n'est pas par idéologie, mais simplement pour une question de bon sens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération et de mon profond respect.

Michel CARMIER
Conseiller Municipal
BEAUVAIS SUR MATHA

Michel CARMIER
33 Rue des 3 Rois
17490 BEAUVAIS SUR MATHA
05 46 26 54 27 06 76 28 11 54
michel.carmier@wanadoo.fr

Garanti sans virus. www.avast.com